Adoption du Budget Supplémentaire 2019 de l'État Spécial du 6^e Arrondissement. (062019013)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article L.2511-45 du CGCT, dans le cadre de l'examen du budget supplémentaire (BS) et après avis de la Commission ad hoc, le Conseil de Paris a modifié les dotations de l'état spécial du 6^e arrondissement :

Exercice 2019			
Dotation	Budget primitif	Budget supplémentaire	Nouvelles fixations
Animation location (DAL)	274 565,00 €	120 605,77 €	395 170,77 €
Gestion locale (DGL)	2 604 829,00 €	122 555,47 €	2 727 384,47 €
Investissement (DI)	170 000,00 €	166 558,94 €	336 558,94 €
Total	3 049 394,00 €	409 720,18 €	3 459 114,18 €

Vous trouverez ci-après le détail des inscriptions soumises au vote du conseil d'arrondissement pour chacune des dotations.

I. Dotation d'animation locale (DAL)

Le montant du BS est de 120 605,44 € et correspond aux reports 2018.

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- Fonction 0282 Travaux urgents: 98 685,65 €
 - o 32 355,72 € de restes à réaliser 2018.
 - o 66 329,93 € afin de financer la programmation de travaux arrêtée dans les équipements de proximité.
- Fonction 301 Animation locale et culturelle : 21 920,12 €
 - o 6 419,79 € de restes à réaliser 2018.

À l'issue de ce vote, les conseils de quartier (fonction 0381) disposent d'une enveloppe de fonctionnement de 19 836 €.

II. DOTATION DE GESTION LOCALE (DGL)

Le montant du BS est de 122 555,47 €.

Il est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- Report du solde d'exécution de l'exercice 2018 (78 694,47 €), pour permettre le paiement des restes à réaliser,
- Transfert de 11 993 € de la DGL vers le budget général de la Ville (DEVE) pour l'achat de fournitures de matériels et de végétaux aux ateliers horticoles de la Ville,
- Abondement de 55 854 € obtenu sur la DGL afin de :
 - o compenser l'augmentation des prix dus à l'introduction du lait bio dans les crèches,
 - parvenir à assurer le paiement des fluides en très nette augmentation (sur la base de l'estimation 2019 de la DCPA: + 18% = 118 689 € par rapport au BP 2019).

III. Dotation d'investissement (DI)

Le montant du BS est de 166 558,94 € et se décompose ainsi :

- 70 573,06 € de reports 2018.
- Transfert de 20 000 € de la dotation d'investissement vers le budget général (DVD) pour permettre la réalisation de divers travaux de voierie.

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- Fonction 0281 Dotation d'investissement : 52 652,54 €
 - 36 701,21 € de restes à réaliser 2018.
 - o 15 942,33 € afin de financer la programmation de travaux arrêtée dans les équipements de proximité.
- Fonction 0381 Conseils de quartiers : 113 906,40 €
 - 33 826,85 € de restes à réaliser 2018.
 - o 80 043,55 € de reports libre d'emploi.

A l'issue de ce vote, les conseils de quartier disposent d'une enveloppe d'investissement pour 2019 de 163 490,40 €.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.